



p.3

LA MUTATION INDIENNE DU COVID-19 ARRIVE EN TUNISIE

La menace du variant Delta plane sur l'Algérie !



© Photo : D.R

Le variant indien Delta, et son mutant Delta Plus continuent leur progression en Europe, en Amérique, en Australie et même en Afrique, provoquant l'inquiétude des populations qui se refusent au confinement après un retour tant attendu à une vie plus ou moins normale. Plusieurs pays, à l'instar de l'Algérie ont levé la quasi-totalité des restrictions sanitaires et ont fait tomber les masques, rouvert les espaces publics, ports et aéroports, alors que le nombre de contaminés au Covid-19 et de décès demeure en hausse depuis le début du mois de juin en cours. **p.2**

ANADE : «LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU FORUM DES ATELIERS DE FORMATION DE L'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR» **p.2**

MINISTÈRE DU COMMERCE



«L'interdiction d'exportation des masques de protection est levée» **p.2**

PORT DE DJEN DJEN À JIJEL



Exportation de 1,5 million de tonnes de marchandises depuis le début 2021 **p.4**

Covid-19

Levée de l'interdiction d'exportation des masques de protection

Le ministère du Commerce a annoncé lundi dans un communiqué la levée de l'interdiction d'exportation des masques médicaux, tous types confondus, et des gels et solutions hydro-alcooliques.



Alger

Saisie de plus de 600 kg de stupéfiants depuis janvier

Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé à la saisie de plus de 600 kg de stupéfiants et d'importantes quantités de drogues dures et de comprimés psychotropes, lors des cinq premiers mois de l'année en cours.



MDN

L'Algérie «n'acceptera aucune menace, quelle que soit la partie qui la profère»

Le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), Saïd Chanegriha, a affirmé, hier mardi depuis la 4^e Région militaire (RM) à Ouargla, que l'Algérie «n'acceptera aucune menace, quelle que soit la partie qui la profère», réitérant son engagement à «soutenir» le retour de la stabilité dans les pays du voisinage.

La mutation indienne du Covid-19 arrive en Tunisie

La menace du variant Delta plane sur l'Algérie

Le variant indien Delta, et son mutant Delta Plus continuent leur progression en Europe, en Amérique, en Australie et même en Afrique, provoquant l'inquiétude des populations qui se refusent au confinement après un retour tant attendu à une vie plus ou moins normale.

Plusieurs pays, à l'instar de l'Algérie, ont levé la quasi-totalité des restrictions sanitaires et ont fait tomber les masques, rouvert les espaces publics, ports et aéroports, alors que le nombre de contaminés au Covid-19 et de décès demeure en hausse depuis le début du mois de juin en cours. Le nombre des malades risque de se multiplier durant les semaines à venir à en croire les alertes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui met en garde contre le variant Delta et Delta Plus, moins sensible aux vaccins anti-Covid-19. Cette mutation s'impose de manière fulgurante. Le bout du tunnel est encore loin.

L'Algérie n'est pas en reste où les craintes sur l'aggravation de la situation épidémiologique avec la réouverture de l'espace aérien et la circulation des voyageurs à nouveau. Cette inquiétude est exprimée particulièrement par les professionnels de la Santé toujours sur le front malgré la fatigue et le manque de moyens. Ils craignent l'éclosion du variant indien «Delta» dans les hôpitaux algériens qui ne sont pas préparés et mal outillés pour prendre en charge ces nouveaux variants plus agressifs et plus résistants. Cette situation ne semble, par ailleurs, pas préoccuper les autorités qui tentent, tant bien que mal, de rassurer les citoyens et d'appeler à une vaccination massive de la population afin d'atteindre l'immunité collective, dans de telles circonstances. Aucun pays n'a réussi à atteindre cet objectif pour l'instant, selon l'OMS qui appelle à la vigilance et à la rigueur dans l'application des mesures de protection contre le Coronavirus et ses mutations de plus en plus inquiétantes. Après presque une année de confinement et de restrictions, les populations du monde ne sont pas prêtes à s'isoler à nouveau. Idem pour les Etats qui ne peuvent assumer de nouvelles dépenses supplémentaires pour gérer la crise sanitaire.



■ L'Algérie n'est pas en reste où les craintes sur l'aggravation de la situation épidémiologique avec la réouverture de l'espace aérien et la circulation des voyageurs à nouveau. (Ph.:D.R)

C'est une option pour endiguer la progression du Covid-19 et ses mutations. Mais reste une décision très difficile à prendre. Epar-

gnée jusque-là par le variant Delta et sa mutation, l'Algérie devra ser- rer la vis, anticiper et graduer sa riposte dans les prochaines se-

Ministère du Commerce

«L'interdiction d'exportation des masques de protection est levée»

■ Dans un communiqué rendu public, le ministère du Commerce a annoncé la levée de l'interdiction d'exportation des masques médicaux, tous types confondus, et des gels et solutions hydro-alcooliques. Cette mesure rentre dans le cadre de la poursuite des efforts visant la diversification de l'économie nationale et la promotion des exportations hors hydrocarbures, a fait savoir le ministère du Commerce dans le même communiqué. Sur le même communiqué, nous pouvons lire ce qui suit :

«Le ministère du Commerce informe l'ensemble des opérateurs économiques de la levée de l'interdiction d'exportation des masques de protection et des bavettes, tous types confondus, et des gels et solutions hydro-alcooliques». Pour rappel, la sous-directrice de la Production et du développement industriel au ministère de l'Industrie pharmaceutique, Asma Adimi avait indiqué au début du mois de mai que des autorisations d'exportation «seraient prochainement délivrées» par le ministère du Commerce afin de permettre aux producteurs locaux de masques de protection contre la pandémie de la Covid-19 d'exporter leur produit. La même responsable a précisé que les quantités de masques de protection exportables seraient définies sur la base d'une étude réalisée, en partie, par le département de l'Industrie pharmaceutique qui permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'état des stocks et les capacités de production.

L'exportation des masques de protection est devenue possible suite à la levée de l'interdiction d'exportation temporaire touchant certains produits liés à la lutte contre la propagation de la pandémie, a-t-elle poursuivi, ajoutant que «cette décision a été confirmée par un courrier émanant du Premier ministre et dont le ministère de l'Industrie pharmaceutique a été destinataire». Elle a souligné, toutefois, qu'une cellule de veille multisectorielle composée de représentants du ministère de l'Industrie pharmaceutique et celui du Commerce «sera mise en place afin d'ajuster cette offre exportable selon l'évolution de la situation épidémiologique en Algérie et les besoins nationaux». L'exportation des masques de protection contre le Coronavirus a été permise grâce à l'augmentation considérable des capacités de production dans ce domaine, durant les derniers mois. La production nationale de masques, tous types confondus, a atteint les 9.560.000 masques/jour dont des masques chirurgicaux, FFP2 et KN95, selon les chiffres obtenus par les différents organes de presse auprès du ministère de l'Industrie pharmaceutique. Selon cette même source, ces quantités sont produites par près de 1.635 fabricants entre artisans et industriels,

Moncef Redha

maines à travers l'accélération de la campagne de vaccination, du dépistage massif des citoyens et sévir dans l'application des mesures de restrictions sanitaires. Repenser son dispositif de lutte anti-Covid-19, si la situation l'exige. Avec l'arrivée quotidienne de voyageurs de la France, d'Espagne et même de la Tunisie qui enregistrent depuis quelques jours des éclosions de clusters de Delta et Delta Plus.

L'Algérie refermera-t-elle son espace aérien ?

Le risque que ce variant entre en Algérie est très élevé. Certes, les autorités n'ont pas encore annoncé de cas de contaminé au variant Delta, mais la baisse des opérations de dépistage peuvent fausser ces statistiques, et ce, indépendamment, de l'irresponsabilité et insouciance des citoyens qui ne se dénoncent pas en cas de maladie, alors que le pays connaît depuis plusieurs semaines une forte recrudescence du nombre des malades atteints du Covid-19 et de décès dans les hôpitaux. Une conséquence directe du relâchement observé dans les espaces publics, des regroupements familiaux et des différents événements. Mais aussi des déplacements de et vers des pays où le taux d'incidence du variant indien est élevé.

Ce variant risque d'être importé de la Tunisie qui a annoncé, avant-hier, la détection «de dix-huit (18) infections par la souche indienne mutée "Delta", dans plusieurs gouvernorats du pays». Le ministère de la Santé tunisien fait état de «sept cas confirmés à Kairouan (Centre) et onze autres signalés dans le Grand-Tunis, à Siliana et à Monastir». Des zones touristiques, largement fréquenté par les Algériens qui s'apprentent à passer leurs vacances dans ce pays, après l'assouplissement des conditions d'entrée sur le territoire tunisien.

La situation devient de plus en plus complexe, mais les autorités doivent agir pour éviter un nouveau drame sanitaire insupportable sur le plan socio-économique et financier.

La sensibilisation des citoyens sur le variant Delta et Delta Plus s'impose pour une meilleure prévention et un retour, peut-être progressif, à l'application rigoureuse des mesures de prévention et même au reconfinement s'il le faut. Répondre, entre autres, sur l'efficacité des vaccins (SputnikV, AstraZeneca, Sinovac ...) utilisés

REPÈRE

Réunion du G20 en Italie

Boukadoum invité à y participer



Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum participe, à l'invitation de son homologue italien, Luigi Di Maio, à la réunion des ministres des Affaires étrangères du G20 qui se tient les 29 et 30 juin sous la présidence de l'Italie. «Les participants aux travaux de cette réunion aborderont plusieurs questions liées à la consolidation de l'ordre mondial multilatéral et à la sécurité alimentaire ainsi qu'au développement durable et l'action humanitaire, notamment dans le continent africain, en tenant en compte des défis à relever suite à la pandémie de Coronavirus qui a touché le monde entier», a indiqué mardi un communiqué du ministère. «Lors de cette rencontre, M. Boukadoum évoquera les positions de l'Algérie concernant ces questions ainsi que ses efforts visant à atténuer les retombées de la pandémie et à surmonter ses effets aux niveaux régional et international», a précisé la même source. Le chef de la diplomatie algérienne tiendra, en marge de ces travaux, «des rencontres bilatérales avec plusieurs de ses homologues, pour examiner les relations bilatérales et les questions régionales et internationales d'intérêt commun», a conclu le communiqué.

R.N.

en Algérie contre le variant indien pour rassurer ceux qui se sont déjà faits vacciner. Par conséquent, accélérer la vaccination des citoyens bien que l'efficacité de certains vaccins (AstraZeneca, Pfizer et Moderna...), selon une étude britannique menée par Public Health England, reste faible. Le variant indien Delta et sa mutation Delta Plus sont très agressifs, se propagent rapidement et résistent aux vaccins existants.

Samira Takharboucht

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com



Regagner la confiance des Algériens

La délicate mission du futur Gouvernement

Dans quelques jours sera connue la composition du Gouvernement issu des élections législatives anticipées du 12 juin 2021 qui ont renouvelé l'Assemblée populaire nationale (APN). Le futur Gouvernement aura la mission délicate de rétablir la confiance entre les institutions et la grande masse des Algériens qui se sont abstenus lors des élections législatives.

En prévision de la formation de ce gouvernement, le Président Abdelmadjid Tebboune a engagé depuis samedi 26 juin, des consultations politiques avec les dirigeants des partis politiques et les représentants des indépendants vainqueurs aux législatives du 12 juin 2021. Après le Secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN, 98 sièges), Abou El Fadhl Baadji, et une délégation de représentants des indépendants (84 sièges) conduite par Abdelwahab Aït Menguelet, reçus samedi, puis le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP, 65 sièges), Abderrezak Makri, et le secrétaire général (SG) du Rassemblement national démocratique (RND, 58 sièges), Tayeb Zitouni, reçus dimanche, c'était le tour, lundi, du président du Front El-Moustakbal (48 sièges), Abdelaziz Belaïd, et du président du Mouvement El-Bina (39 sièges), Abdelkader Bengrina, de rencontrer le Président Tebboune dans le cadre des consultations politiques élargies



Les rencontres avec le Président Tebboune ont lieu selon le même format, les dirigeants de partis sont accompagnés chacun d'une délégation de trois responsables, de même que les indépendants. (Photo : D.R)

pour la formation du nouveau Gouvernement. Les rencontres avec le Président Tebboune ont lieu selon le même format, les dirigeants de partis sont accompagnés chacun d'une délégation de trois responsables, de même que les indépendants, et l'audience se déroule en présence de Noureddine Bardad-Daidj, directeur de Cabinet à la Présidence de la République, Mohamed El Amine Messaid, secrétaire général de la Présidence de la République, et Boualem Boualem, Conseiller auprès du président de la République chargé des affaires juridiques et judiciaires. Les dirigeants des partis politiques ont fait des déclarations à l'issue de l'audience qui leur a été accordée. Ainsi, lundi, Abdelaziz Belaïd président du Front El-Moustakbal s'est dit «honoré d'avoir rencontré aujourd'hui le président de la République», se

félicitant des consultations et du dialogue qu'il a initiés avec les partis politiques et les indépendants». La rencontre a permis d'évoquer «toutes les questions d'actualité, notamment après les récentes élections législatives», a précisé le président du Front El-Moustakbal. Rappelant «les défis socio-économiques qui se posent aujourd'hui à l'Algérie», le président du Front El-Moustakbal a estimé que «de nombreuses questions exigent l'unité de toutes les forces politiques nationales pour booster la croissance et couper court aux porte-voix qui veulent anéantir l'Algérie». Le même jour, le président du Mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina a déclaré : «Nous avons écouté le président de la République avec un grand intérêt pour ce qui est des questions d'intérêt national et avons évoqué la né-

cessité de former un Gouvernement de «commando politique» dans les plus brefs délais pour répondre aux attentes de tous les citoyens à une vie décente». Abdelkader Bengrina s'est dit rassuré de «la situation sécuritaire du pays (...) face aux menaces extérieures», indiquant avoir évoqué le moyen de former un seul rang «partis, élite et société civile», pour contribuer à la préservation de la sécurité et de la stabilité. D'autres formations politiques devraient être reçues par le Président Tebboune : le parti de la Voix du Peuple (3 sièges), le Front de la bonne gouvernance, El Fadjr El Djadid, le Parti de la liberté et la Justice et le Parti de la Justice et le développement (2 sièges chacun), El Karama, Jil Jadid et le Front national algérien (1 siège chacun).

Lakhdar A.

BRÈVE

Conseil de la nation

La session ordinaire 2020-2021 prorogée

La session ordinaire du Conseil de la nation 2020-2021 a été prorogée à une date ultérieure, selon un communiqué rendu public lundi par la Chambre haute du Parlement. «En application de la Constitution, notamment son article 138 (alinéa 2), et à la demande du Premier ministre portant prorogation de la session parlementaire ordinaire 2020-2021, il a été décidé de proroger cette dernière à une date ultérieure», précise la même source. L'article 138, alinéa 2, de la Constitution stipule que : «A l'effet d'achever l'examen en cours d'un point de l'ordre du jour, le Premier ministre ou le chef du Gouvernement, selon le cas, peut demander une prorogation de la session ordinaire pour quelques jours», a-t-on rappelé.

A rappeler, également, que le Conseil de la nation a pris part aux travaux de la 6^{ème} réunion de la 1^{ère} session de la troisième législature du Bureau du Parlement arabe (PA), tenue au Caire (Egypte) du 22 au 28 juin courant.

R.N.

Phénomène de déforestation

«L'Algérie perd en moyenne 34.000 hectares chaque année»

En 2021, alors que le globe terrestre est affaibli par un réchauffement climatique et un manque de pluie sans précédent, la déforestation est enregistrée comme l'une des raisons majeures de ces phénomènes, d'après ce qu'a fait avancer le directeur général des Forêts, Ali Mahmoudi. Lors de son passage à l'émission «L'invité de la rédaction» sur les ondes de la Radio algérienne de la Chaîne III, le DG des Forêts a souligné qu'«à l'instar des autres pays de la planète, l'Algérie n'échappe pas à ce phénomène», tout en précisant que «nous perdons une moyenne de 34.000 hectares par année, et ce, malgré tous les efforts déployés par l'administration en matière de reconstitution du couvert». Et de confirmer : «On ne pourra jamais reconstituer ce qui a été perdu», regrette-t-il. Le fait marquant aussi c'est l'avancement du désert. D'ailleurs, des instructions ont été données par le président de la République au ministre de

Agriculture et du développement rural pour la réhabilitation du Barrage vert. Certes, le volume des plantations a régressé par rapport à l'époque où l'opération était confiée exclusivement aux militaires durant les années 70 et 80, «mais nous continuons à planter», a-t-il rassuré. D'ailleurs, il a précisé que la DGF dispose d'une étude, réalisée par le Bureau national d'études pour le développement rural portant sur l'intégration du volet économique dans le cadre de cette réhabilitation, notamment à travers la plantation dans certaines poches du Barrage vert, des arbres rustiques et d'autres espèces résistantes aux conditions climatiques très arides. Pour renforcer le processus de lutte contre les incendies de forêt, le directeur général de la Direction générale des Forêts affirme que comme chaque année, les Conservations des forêts organisent, en collaboration avec nos partenaires, la Protection civile et

autres représentations de la société civile, des campagnes de sensibilisation adressées au grand public. «Avec la sécheresse que connaissent plusieurs régions du pays, cette année nous devons redoubler de prudence», a tenu à souligner le même responsable. Sur ce sujet, il a confirmé que «nous allons avoir 80 véhicules de première intervention, ainsi que l'acquisition de 15 camions citernes». La DGF rehaussera, ainsi le niveau opérationnel par le déploiement de 30 colonnes mobiles d'intervention couvrant la totalité de la région du Nord du pays de manière à appuyer les wilayas les plus affectées par les incendies de forêt, notamment Tizi-Ouzou avec 3 colonnes, Jijel, Béjaïa et Bouira. Au final, le directeur général des Forêts a fait savoir que la Protection civile a reçu, elle aussi, un renforcement d'un certain nombre d'équipement de lutte contre les incendies.

Djamila Sai

SNTF

Les cheminots mettent fin à leur grève après un accord avec la SNTF

Le trafic ferroviaire reprend

La Direction générale de la SNTF et la Fédération nationale des cheminots (FNC) ont publié une déclaration à l'intention des cheminots. La déclaration est intervenue, après la rencontre entre les deux parties, tenue lundi soir, où il a été décidé d'étudier tous les points contenus dans la déclaration de la Fédération. Selon un communiqué de la SNTF, la réunion a abouti à l'application du décret présidentiel fixant le SNMG à 20.000 DA, sur solde du mois de juin 2021, entamant la négociation avec la Fédération nationale des cheminots à compter du 1^{er} juillet 2021, pour l'harmonisation et le réajustement de la grille des salaires sur la base du point indiciaire de la valeur de 82 DA applicable sur solde du mois de juillet 2021. Il faut rappeler que pour motiver le préavis de grève, la Fédération nationale des cheminots avait cité, auparavant, dans un communiqué, «la situation socio-professionnelle de la SNTF», revendiquant à ce propos, «le maintien des acquis syndicaux socio-professionnels ainsi que la régularisation de la grille des salaires (le point indiciaire 82 et non 80) et de l'affaire des fonctionnaires licenciés». En ce qui concerne les salaires, la SNTF avait dit, samedi dans un communiqué adressé à l'ensemble de ses employés, procéder à l'application du décret présidentiel fixant le salaire national minimum garanti (SNMG) à 20.000 dinars à compter de juin 2021. La SNTF avait affirmé que la question relative à l'écart de 500 dinars qui équivaut au point indiciaire 82 serait examinée ultérieurement sous l'angle de l'augmentation du salaire de base et de l'actualisation de la grille des salaires. Selon la société, il existe une différence entre le SNMG fixé par le décret présidentiel du 7 avril 2021, d'ailleurs non négociable, et le salaire de base qui est négociable en fonction de la situation et de la spécificité de chaque entreprise. En ce qui concerne l'effet rétroactif de cette augmentation à compter de juin 2020, la même source a rappelé que le partenaire social avait été invité à la table des négociations, en mai dernier, pour la mise en place d'un échéancier de versement des rappels aux travailleurs en tenant compte de la situation financière «critique» que traverse la société.

Djamila Sai

ANADE

«Lancement de la première édition du Forum des ateliers de formation de l'étudiant entrepreneur»

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), la première édition du Forum des ateliers de formation de l'étudiant entrepreneur a été lancée lundi à l'Université Alger 2 (Alger).

L'objectif de cette initiative consiste à encourager les étudiants à créer leurs micro-entreprises avant même la fin de leur cursus universitaire, a-t-on appris. Cette première édition du forum des ateliers de formation "Etudiant entrepreneur challenge 2021" verra la participation de près de 100 étudiants universitaires de différentes spécialités (Université d'Alger 2), tout au long de trois jours (28-30 juin), lesquels seront encadrés par les chefs de micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANADE. Les ateliers de formation porteront sur des thèmes concernant la promotion de la nouvelle stratégie adoptée par l'Agence en vue de motiver et d'accompagner les étudiants universitaires dans la création de leurs micro-entreprises, même avant la fin de leur cursus universitaire.

A ce titre, la directrice de l'Agence d'appui et de développement de l'entrepreneuriat de la wilaya d'Alger (Centre), Rabehi Maizi Souhila a indiqué que l'organisation de cette manifestation «s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre l'ANADE et l'Université d'Alger, qui cible la catégorie des étudiants porteurs d'idées à l'effet de les doter de différentes expériences et d'informations, notamment celles relatives aux avantages qui leur sont accordés au titre de la nouvelle stratégie de



■ Boumaiza (président de l'Université d'Alger 2) : «l'étudiant universitaire demeure habilité, dans une large mesure, et le plus disposé à la formation et à l'assimilation».

l'agence». Le forum, ajoute Mme Rabehi, œuvrera à «motiver les étudiants participants aux ateliers de formation pour la réalisation de leurs projets sur le terrain à travers le dispositif de l'agence, et à accéder au monde de l'entrepreneuriat».

Représentant le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Mme Ferchini Tamani a indiqué que le Forum permet aux étudiants de connaître de près, le processus de création de la micro-entreprise, les risques du marché, les techniques de sa création et de sa gestion, en sus des différentes qualités dont l'entrepreneur doit faire preuve pour concrétiser son idée. Ceci se fera à travers l'échange d'expériences, d'expertises et des connaissances en tirant profit de succès story d'entrepreneurs diplômés universitaires qui ont accédé au monde de l'entrepreneuriat, ainsi

qu'à travers la promotion de l'approche économique qui a été adoptée dans l'opération de création et d'accompagnement des porteurs d'idées et de projets. Pour sa part, le président de l'Université d'Alger 2, Boumaiza Saïd a affirmé que l'organisation des journées de l'entrepreneuriat au niveau de l'Université s'inscrit dans le cadre du contexte de «mise à disposition d'un environnement propice à la concrétisation des objectifs du ministère de tutelle visant essentiellement à consolider tout ce qui a trait à l'innovation à travers la création de micro-entreprises». Pour lui, «la règle générale prévoit que la catégorie des chercheurs-universitaires est la plus habilitée à formuler de nouvelles idées et plus aptes à innover, d'autant plus que l'étudiant universitaire demeure habilité, dans une large mesure, et le plus disposé à la formation et à l'assimilation».

Concernant les ateliers de formation autour des régimes d'entrepreneuriat et qui sont organisés au niveau de l'Université, M. Boumaiza a indiqué que les listes d'attente propres aux étudiants intéressés par ce type d'ateliers sont «longues» et reflètent l'intérêt de cette catégorie porté au monde des micro-entreprises et leur ambition à créer leurs propres projets. Le même intervenant est également revenu pour réaffirmer l'importance et la nécessité de chercher dans le fondement de connaissance du concept de l'entrepreneuriat, d'autant plus que l'Université est appelée plus que les autres à fournir une vision critique dans tous les domaines, ce qui permettra d'analyser la réalité des entreprises réalisatrices dans ce cadre, ainsi que la raison derrière la non-concrétisation des objectifs pour lesquels elles ont été créées.

Moncef Redha

AGREMENTS

Importation des véhicules neufs

Bientôt l'attribution des agréments

Le comité en charge des activités des concessionnaires de véhicules neufs s'apprête à adresser au ministre de l'Industrie un premier rapport concernant les dossiers traités, a indiqué avant-hier à l'APS un responsable du ministère.

Suite à cela des décisions d'attribution d'agréments pourraient être délivrées dans les jours à venir, a-t-il estimé.

Le président du secrétariat technique auprès des comités en charge des activités de construction et de concessionnaires de véhicules neufs auprès du ministère de l'Industrie, Mohamed Djebili, a précisé que le comité en charge de ces activités s'est réuni tout au long de la journée de dimanche et a repris ses travaux, lundi dernier.

A cet effet, il a affirmé que, si le comité décide de rédiger un rapport qui concerne les dossiers qu'il aura traités, jusqu'à présent, et de l'adresser au ministre, «des décisions d'attribution d'agréments pourraient être délivrées dans les jours à venir».

Par ailleurs, M. Djebili a fait savoir que le nombre des dossiers de demande d'agrément pour exercer l'activité de concessionnaire de véhicules neufs a atteint 30 dossiers jusqu'à lundi passé. Ce nombre concerne, explique-t-il, 11 dossiers pour l'importation de véhicules touristiques et utilitaires, 10 dossiers déposés par des candidats intéressés par l'activité de concessionnaires de véhicules de travaux publics, de levage et de manutention et 9 dossiers pour des agréments de concessionnaires motocycles.

S'agissant des dispositions d'allègement du dossier de demande d'agrément, le cadre du ministère a évoqué l'attestation délivrée par un notaire public qui confirme la conformité du dossier déposé par le candidat avec le contenu du décret exécutif, «ce qui a facilité considérablement le travail du comité».

Il a énuméré, aussi, la suppression des exigences de superficie des infrastructures, fixées autrefois à 6.400 m² pour les concessionnaires de véhicules touristiques, lesquelles doivent à présent correspondre à la nature de l'activité, sans en déterminer la superficie.

Il a tenu à préciser également concernant les anciennes autorisations provisoires délivrées par le ministère et «qui ne sont plus valables», vu qu'il n'est exigé aux demandeurs qu'un seul agrément définitif, ce qui impose aux candidats de déposer de nouvelles demandes et de nouveaux dossiers conformément aux nouvelles dispositions adoptées par le ministère.

Pour ce qui est de la date de la disponibilité des premiers véhicules neufs importés, le responsable a estimé que cela relève du ressort des concessionnaires du fait que cela est défini par des relations commerciales entre le concessionnaire et le constructeur concédant qu'il représente de manière exclusive en Algérie et qui pourra lui fixer des délais de livraison dès qu'il aura passé sa commande.

Manel Z.

Port de Djen Djen à Jijel

Exportation de 1,5 million de tonnes de marchandises depuis le début 2021

Le Président-directeur général du port de Djen Djen, Abdeslam Bouab, a indiqué avant-hier que le volume d'exportation de cette entreprise portuaire a atteint 1,5 million de tonnes depuis le début de l'année en cours. «Depuis début 2021, le volume des exportations a atteint 1,5 million de tonnes sur un total de 3 millions de tonnes d'échanges de marchandises», a précisé M. Bouab en marge d'une rencontre économique organisée par cette entreprise, en présence de producteurs, exportateurs et acteurs dans le domaine de l'exportation. A l'occasion, M. Bouab a relevé que le volume des exportations a équivalu celui des importations durant cette même période, ajoutant que l'entrée en phase d'exportation du complexe sidérurgique de Bellara (El Milia) a eu un «impact positif» sur l'augmentation de la valeur des exportations. Dans ce sens, il a affirmé que la capacité du port à recevoir les grands navires a permis également de relever le volume des échanges vers l'Asie. Selon la même source, cette rencontre a pour objectif d'évaluer les opérations d'exportation effectuées à partir du port de Djen Djen, notamment en matière de matériaux de construction, à travers trois axes. Le premier consiste à débattre de la si-

tuation du marché mondial et ses besoins, les capacités locales à investir ces marchés et d'évoquer les entraves rencontrées par les exportateurs et les solutions à apporter.

Le deuxième axe concerne les questions liées aux opérations logistiques relatives au port et au transport (maritime, aérien et par voie ferroviaire) en y proposant des solutions, tandis que le troisième axe est consacré aux banques, aux assurances, aux Douanes et à l'explication des facilités accordées aux exportateurs par l'Etat.

De leur côté, les intervenants au cours de la rencontre, notamment ceux représentant les cimenteries, ont mis l'accent sur «la nécessité pour le port de Djen Djen de se mettre au diapason des évolutions enregistrées en matière d'embarquement des marchandises permettant de réduire les délais d'attente des navires». Les mêmes intervenants ont précisé que cette attente se répercute négativement et directement sur le coût du produit et sa compétitivité sur les marchés internationaux. A ce sujet, le directeur commercial de la Société «Biskria Ciment», Tarek Samoudi, a ajouté que la lenteur de l'embarquement ajoute des charges supplémentaires à l'entreprise, soulignant que «le chargement du

clinker sur un navire dure six jours alors que ce délai n'excède pas deux jours dans les ports internationaux». Pour sa part, représentant de la Société de ciment «Lafarge», Hocine Aouchiche, a estimé que l'acquisition de gros chargeurs de navires est devenue «une nécessité pour faciliter les opérations d'embarquement et réduire les délais d'attente des navires».

Par ailleurs, cette rencontre a regroupé plus d'une centaine d'opérateurs économiques et d'exportateurs, de représentants des Douanes, du secteur du commerce et des Sociétés d'assurances notamment.

Il convient de rappeler que M. Bouab a appris le mois de mai passé que le port de Djen Djen a réalisé une croissance de l'ordre de 37 % des échanges commerciaux durant le premier trimestre de l'année 2021 comparativement à la même période de l'année précédente.

Il a imputé cette tendance haussière à la hausse du volume des exportations, notamment de clinker, en sus de l'entrée en production du Complexe sidérurgique de Bellara situé à El Milia (56 km à l'Est de Jijel) nécessitant le recours à l'importation de la matière première.

Manel Z.

INFO EXPRESS

Relizane

Grand nettoyage à la commune de Semmar

Une vaste campagne nationale d'assainissement a été lancée, ce lundi, à partir de la commune de Semmar, avec pour objectif l'amélioration de l'espace environnemental des villes algériennes sous le patronage de la direction du commerce de la wilaya de Relizane et le président de l'APC de Semmar, en coordination avec les composantes de la société civile, les agents de nettoyage et le secteur local de l'Office national de nettoyage. Le P/APC de Semmar qui a donné le coup d'envoi de cette initiative, a fait savoir que tous les moyens matériels et humains ont été mobilisés pour mener à bien cette opération. A cet effet, des dizaines d'ouvriers, de camions de ramassage, des balayuses et des camions-citernes ont été mobilisés. Signalons que cette campagne de nettoyage s'effectuera chaque jour, et ce pendant une semaine, de 9 heures à 16 heures. Cette opération de grande envergure ciblera quatre points noirs de Semmar, trois points noirs de la cité de Wiam et El Houria ainsi que trois autres points noirs à Semmar.

N.Malik

Relizane

Un enfant fait une chute mortelle à Mazouna

Les habitants de la ville de Mazouna, une région située à une soixantaine de kilomètres de Relizane-ville sont sous le choc depuis l'annonce du drame perpétré dans leur localité ayant occasionné la mort d'un petit garçonnet dans des circonstances tragiques. En effet, un enfant de 6 ans, qui aurait échappé à la vigilance de ces parents, a chuté d'une douzaine de mètres depuis le balcon d'un appartement situé au 4^{ème} étage de son domicile parental, en fin de journée de ce lundi. En état d'arrêt cardio-respiratoire, à l'arrivée des pompiers, il a dû être évacué par les secours vers l'hôpital de la même ville. Son état était, hier-soir, jugé très critique. L'enfant est malheureusement décédé. Une enquête, menée par le commissariat de Mazouna, a été ouverte pour tenter de déterminer les circonstances de ce drame ayant mis en émoi la population du grand Dahra.

Aïn Kercha

Arrestation de 2 individus et saisie d'une quantité de psychotropes

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, notamment la commercialisation de la drogue, nous apprenons que les services de la Sûreté de daïra de Aïn Kercha ont saisi une quantité de 3.000 comprimés de psychotropes lors d'une opération menée conjointement par les éléments de la PJ et de la BMPJ dans la ville de Aïn M'lila.

L'enquête a été déclenchée en date du 23/6/2021 à la suite des informations crédibles parvenues aux policiers faisant état que des individus utilisaient un garage de lavage-graissage sis à Aïn M'lila pour la vente de la drogue. Les forces de l'ordre ont déclenché une enquête, et après avoir entamé toutes les procédures judiciaires, ont investi l'endroit et ont arrêté 2 narcotrafiquants âgés de 26 et 29 ans. La fouille minutieuse a permis la



découverte de 3.000 capsules de Prégabline de 300 mg de marque étrangère, une arme à feu traditionnelle de calibre de 16 mm, 2 sabres ainsi que le véhicule sans plaque d'immatriculation servant au transport de la drogue. Un dossier judiciaire a été constitué à l'encontre des deux mis en cause qui ont été présentés le 27/6/2021 pour les chefs d'incul-

pation de «détention et transport de produits pharmaceutiques illégalement qui portent atteinte à la santé publique dans le cadre d'un réseau criminel organisé, activité illégale, contrebande, utilisation de véhicule et port d'arme à feu de catégorie 4 et des armes blanches prohibées».

A.Remache

Canicule à Relizane

La direction de la santé lance un appel à la vigilance aux citoyens

En cette période de vagues de forte chaleur qui sévit à Relizane, ces derniers jours, la direction de la santé, de la population et de la réforme hospitalière de la wilaya (DSP) de Relizane met en garde les citoyens contre les risques d'exposition au soleil, et leur recommande d'éviter les sorties aux heures les plus chaudes de la journée, notamment l'après-midi. En effet, selon l'avis des médecins spécialistes, l'exposition prolongée au soleil, particulièrement en période de canicule, qui peut avoir des conséquences néfastes, plus ou moins graves, et nuire à la santé des personnes âgées, malades chroniques, nourrissons et femmes



enceintes. Cela peut aller du simple coup de soleil, à une déshydratation, voire des troubles cardiaques. A cet effet, la direction wilaya de la santé recommande aux citoyens d'éviter de s'exposer au soleil et de ne le faire, qu'en

cas de besoin impératif, tôt le matin ou tard en soirée, de porter des vêtements légers et amples et de rester à l'ombre et à l'abri d'une exposition prolongée au soleil.

N. Malik

INFO EXPRESS

Tipasa

Arrestation de quatre individus soupçonnés de tentative de meurtre



La brigade de police judiciaire de la daïra de Koléa, dans la wilaya de Tipasa, a pu arrêter quatre personnes soupçonnées d'implication dans l'affaire de tentative de meurtre avec préméditation à l'aide d'une arme à feu de classe V (fusil de chasse 16 mm), originaires de la ville de Koléa, âgées de 30 à 50 ans. La victime était un jeune trentenaire originaire de la même ville, après qu'une brouille a éclaté entre les parties, qui a eu lieu la semaine dernière.

L'issue de l'enquête a donné lieu aux saisies suivantes :

- Arme à feu utilisée dans le crime (fusil de chasse) + 29 cartouches de calibre 16 mm.
- Carabine de tir pneumatique (Krabel) + sa quantité de balles.
- Couperet.
- Flacon lacrymal de grande taille.

Une procédure judiciaire a été instruite à l'encontre des prévenus, qui seront présentés devant le procureur de la République près le parquet de Koléa, après avoir accompli toutes les procédures légales dans le cas de l'affaire de «tentative de meurtre avec préméditation, utilisation d'une arme à feu».

Mohamed El Ouahed

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

**MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90**

Demande d'aide financière

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Accord commercial GB/Maroc

L'ONG WSCUK autorisée à demander un examen judiciaire

L'ONG britannique Western Sahara Campaign UK (WSCUK) a obtenu l'autorisation de la Haute Cour britannique de demander un examen judiciaire de l'Accord d'association post-Brexit, Royaume-Uni-Maroc, qui inclut les produits issus des territoires sahraouis occupés, a annoncé lundi Leigh Day, le cabinet d'avocats représentant l'ONG britannique.

L'ONG britannique Western Sahara Campaign UK (WSCUK) a obtenu l'autorisation de la Haute Cour britannique de demander un examen judiciaire de l'Accord d'association post-Brexit, Royaume-Uni-Maroc, qui inclut les produits issus des territoires sahraouis occupés, a annoncé lundi Leigh Day, le cabinet d'avocats représentant l'ONG britannique.

«Notre client est heureux d'avoir obtenu l'autorisation de demander un contrôle judiciaire. Cette affaire offrira au tribunal une occasion importante d'examiner la légalité d'un accord commercial post-Brexit mis en œuvre au Royaume-Uni dans le contexte des obligations juridiques internationales», a indiqué Erin Alcock du cabinet Leigh Day, cité dans un communiqué. «C'est une étape importante pour le peuple sahraoui. La contestation d'un accord qui autorise le vol des ressources naturelles du Sahara occidental et renforce davantage l'occupation marocaine (du Sahara occidental) peut désormais se poursuivre», s'est félicité de son côté John Gurr, représentant de l'ONG WSCUK. L'accord commercial en question s'applique aux produits et ressources du Sahara occidental occupé, sur lesquels Rabat revendique la prétendue souveraineté ter-



ritoriale, bien que la Cour internationale de justice (CIJ) ait statué qu'il n'existe aucun lien entre le Maroc et ce territoire occupé depuis 1975. La Western Sahara Campaign UK soutient qu'en étendant l'accord aux biens et ressources du Sahara occidental, le gouvernement britannique «viole ses obligations en vertu du droit international». En 2015, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) avait statué en faveur de WSCUK dans le cadre d'une action en justice contre le département Royal des revenus des taxes (HMRC)

et le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (DEFRA) concernant la mise en œuvre d'une version précédente de l'accord d'association UE-Maroc et de l'accord de pêche UE-Maroc. Cette décision a été confirmée par la Haute Cour (Angleterre et Pays de Galles), rappelle Leigh Day dans son communiqué. Les Cours de justice ont estimé que les accords de l'UE ne pouvaient être appliqués au Sahara occidental, et le Maroc ne pouvait être compris comme exerçant sa juridiction sur le territoire occupé, car cela

enfreindrait le principe de l'autodétermination et la règle de droit international, selon laquelle un traité ne peut imposer de droits ou d'obligations à un tiers sans le consentement de ce dernier. Western Sahara Campaign UK est une organisation bénévole indépendante fondée en 1984 dans le but de soutenir le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance et de sensibiliser à l'occupation illégale du Sahara occidental par le Maroc depuis 1975.

R.R

Palestine

La Palestine exhorte la CPI à accélérer l'enquête sur les «crimes de l'occupation»

La Palestine a exhorté, dimanche, la Cour pénale internationale (CPI) à enquêter de toute urgence sur les «crimes de l'occupation israélienne» dans les territoires palestiniens occupés, et plus particulièrement à El Qods, selon une déclaration du ministère palestinien des Affaires étrangères et des Expatriés. La Palestine a lancé un appel au Procureur de la Cour pénale internationale, Karim Khan, demandant que «la priorité soit donnée aux dossiers transmis par l'État de Palestine et faisant l'objet d'une décision d'enquête». Il a également appelé à «l'ouverture rapide d'enquêtes sur les crimes de l'occupation contre la ville sainte, notamment concernant le déplacement forcé de citoyens dans le quartier de Sheikh Jarrah et la ville de Silwan». Le ministère pa-



lestinien des Affaires étrangères a déclaré qu'il intensifie ses démarches à travers le monde et auprès des centres de

décision pour «exposer les crimes et les violations de l'occupation et des colons contre notre peuple en général, et contre

El Qods, ses lieux saints et ses citoyens en particulier». En mars dernier, la Cour pénale internationale a annoncé l'ouverture d'une enquête sur les "crimes de guerre" commis dans les territoires palestiniens occupés. En 2018, la Palestine a soumis une demande de saisine de la CPI pour un dossier de crimes israéliens qui comprenait 3 cas : les colonies, les prisonniers et l'agression contre Ghaza (2014). Le quartier de «Sheikh Jarrah» est confronté à des attaques quasi quotidiennes des forces d'occupation et des colons contre les habitants du quartier et ceux qui manifestent leur solidarité avec eux. En outre, 86 familles de la ville de Silwan, soit plus de 725 personnes, sont menacées d'expulsion de leurs maisons au profit de colons.

contribution

Les défis de l'Algérie 2021/2024 face aux tensions budgétaires

La croissance économique reposant sur une nouvelle organisation ministérielle et territoriale, s'insérant dans le cadre d'une planification stratégique



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

Nous assistons, hélas, à des constructions anarchiques avec le manque d'homogénéisation dans le mode architectural, un taux accéléré d'urbanisation avec des bidonvilles autour des grandes villes, avec le risque de l'extension de nouvelles formes de violence à travers le banditisme et de maux sociaux comme la drogue et la prostitution. Il suffit de visiter toutes les wilayas, sans exception, pour constater des routes, des infrastructures et des ouvrages d'art qui ont coûté à la collectivité nationale plusieurs dizaines de milliards de centimes inutilisables en cas d'intempéries, des routes éventrées à l'intérieur des villes où la plupart des autorités se complaisent uniquement aux axes principaux visités par les officiels, des ordures qui s'amoncellent depuis des années à travers la majorité des quartiers périphériques, des logements que les citoyens refont, surtout les secondes œuvres avec des VRD non finies, des espaces verts qui font place à du béton, la construction d'unités dangereuses et polluantes près des villes, des sites touristiques, près des côtes, contenant plusieurs centaines de lits et qui déversent à la mer leurs déchets sans compter le manque d'eau pour l'hygiène. Cela témoigne d'actions urgentes dont la responsabilité ne concerne pas seulement un département ministériel, mais à la fois plusieurs ainsi que les collectivités locales.

Cette situation peut avoir des conséquences très graves, avec la «bidonvillisation» sur le plan sécuritaire qui a un coût, d'où l'importance de l'aménagement du territoire et d'une véritable régionalisation économique qui doit avoir pour conséquence un meilleur gouvernement réel ressenti comme tel par la population, l'argument de base résidant dans la proximité géographique. Cela signifie qu'il existe une solution locale aux problèmes locaux et que celle-ci est nécessairement meilleure qu'une solution nationale. Du point de vue des réformes territoriales, l'objectif est de s'orienter vers une réelle décentralisation et non la déconcentration en créant d'autres entités administratives bureaucratiques, les nouvelles technologies permettant des réseaux décentralisés efficaces, afin de rapprocher l'Etat du citoyen et accroître l'efficacité économique. Cela suppose une autre organisation locale, par la création de cinq à six pôles socio-économiques régionaux pilotés par les chambres de commerce régionales, le wali jouant le rôle de régulateur et non de gestionnaire, impliquant tant l'administration, les

Le Gouvernement Djerad a déposé sa démission et un nouveau Gouvernement devrait être mis prochainement en place, en espérant du fait de vives tensions budgétaires, sociales et des tensions géostratégiques de privilégier l'efficacité et non la pléthore de ministres pour satisfaire des appétits partisans. Car une enquête récente, d'un centre de recherche sérieux, le Cread, montre clairement, contrairement aux discours euphoriques du ministre des Finances et du président du Conseil économique et social, voulant justifier un bilan mitigé, point de vue que ne partage pas même le président de la République, ni la majorité des experts, induisant en erreur les décideurs, rejoignant nos analyses, que la situation socio-économique est préoccupante. Mais sans verser dans la sinistrose, elle peut être redressée, sous réserve d'une autre gouvernance et d'une nouvelle trajectoire axée sur de profondes réformes. Car à un mauvais diagnostic, il en résulte forcément une mauvaise politique. Il y a lieu donc de procéder sans complaisance à un examen très lucide de la situation pour mieux réagir dans plusieurs segments de la vie économique et sociale : tels l'éducation-formation, le savoir pilier du développement, la santé, la modernisation de l'agriculture, la culture financière des acteurs économiques, l'efficacité de l'administration, la relance des entreprises, à travers une nouvelle politique industrielle, lutter contre les déséquilibres régionaux et les inégalités sociales, la formation civique et politique de la jeunesse et tant d'autres domaines.

élus, les entreprises, les banques, la société civile, les universités/centre de recherche devant donc revoir les codes communaux et de wilayas.

Les directions de wilayas qui sont budgétivores devront être regroupées en adéquation avec ceux des ministères. Cette nouvelle organisation devrait favoriser un nouveau contrat social national afin d'optimiser l'effet de la dépense publique et rendre moins coûteux et plus flexible le service public. Une centralisation à outrance, favorise un mode opératoire de gestion autoritaire des affaires publiques, une gouvernance par décrets, c'est-à-dire une gouvernance qui s'impose par la force et l'autorité loin des besoins réels des populations et produit le blocage de la société. Après le tout Etat, l'heure est au partenariat entre les différents acteurs de la vie économique et sociale, à la solidarité, à la recherche de toutes formes de synergie et à l'ingénierie territoriale. C'est dans ce contexte, que l'APC doit apparaître comme un élément fédérateur de toutes les initiatives qui participent à l'amélioration du cadre de vie du citoyen, à la valorisation et au marketing d'un espace. C'est à l'APC que reviendra ainsi la charge de promouvoir son espace pour l'accueil des entreprises et de l'investissement devant se constituer en centre d'apprentissage de la démocratie de proximité qui la tiendra comptable de l'accomplissement de ses missions. Actuellement les présidents d'APC ont peu de prérogatives de gestion tout étant centralisé au niveau des Walis alors qu'il y a lieu de penser un autre mode de gestion, de passer du stade de collectivités locales providences à celui de collectivités locales entreprises et citoyennes responsables de l'aménagement du développement et du marketing de son territoire.

L'aménagement du territoire ne peut être conçu d'une manière autoritaire, interventionniste, conception du passé, mais doit être basé sur la concertation et la participation effective de tous les acteurs sociaux. Il doit dépasser cette vision distributive à l'image des programmes spéciaux mais doit concourir à optimiser la fonction du bien être collectif. L'aménagement du territoire devra répondre aux besoins des populations en quelque lieu qu'elles se trouvent et assurer la mise

en valeur de chaque portion de l'espace où elles sont installées. Il ne s'agira pas d'opposer le rural à l'urbain, les métropoles aux provinces, les grandes villes aux petites mais d'organiser leurs solidarités. Pour cela, il s'agira de favoriser une armature urbaine souple à travers les réseaux, la fluidité des échanges, la circulation des hommes et des biens, les infrastructures, les réseaux de communication étant le pilier. Cela implique une nouvelle architecture des villes, des sous systèmes de réseaux mieux articulés, plus interdépendants bien que autonomes dans leurs décisions (voir l'ouvrage collectif pluridisciplinaire regroupant économistes, sociologues, politologues, sous la direction du professeur Abderrahmane Mebtoul « réformes et démocratie Casbah 2 volumes Editions » (2004 Alger 500 pages) avec un chapitre a ce sujet).

L'efficacité de ces mesures d'aménagement du territoire pour favoriser les activités productives, impliquent la refonte des finances locales et des taxes parafiscales sans laquelle la politique d'aménagement du territoire aurait une portée limitée devant s'appuyer sur le système de péréquation entre les régions pauvres et riches.

La structure qui me semble la plus appropriée pour créer ce dynamisme, ce sont les chambres de commerce régionales qui regrouperaient l'Etat, les entreprises publiques/privées, les banques, les centres de formation professionnelle, et les universités/centres de recherche autour de quatre à cinq pôles régionaux tenant compte du Sud/Est et du Sud Ouest. L'action des chambres de commerce, lieu de concertation mais surtout d'impulsion pour la concrétisation de projets serait quadruple :

a- premièrement, dynamiser les infrastructures de base et préparer des sites confiés à des agences de promotions immobilières publiques et privées ;
b- deuxièmement, mettre à la disposition des sociétés une main-d'œuvre qualifiée grâce à un système de formation performant et évolutif allant des ingénieurs, aux gestionnaires, aux techniciens spécialisés et ce, grâce aux pôles universitaires et des centres de recherche, évitant ce mythe d'une université par wilaya.

Ainsi, nous assisterons à une symbiose entre l'université et les entreprises. Car

les sociétés ont besoin de l'accès aux chercheurs, aux laboratoires pour les tests d'expérimentation et l'université a besoin des sociétés comme support financier et surtout d'améliorer la recherche.

Les étudiants vivent ainsi la dialectique entre la théorie et la pratique. (Pour ce point voir l'expérience du pôle régional de Greenville USA www.google-Mebtoul 1995 suite à une longue tournée que j'ai effectuée aux USA).

c- la troisième action est de favoriser des entreprises souples reposant sur la mobilité et les initiatives individuelles. Des tests ont montré que l'initiative personnelle, pour certains produits, permet d'économiser certains équipements (donc d'avoir un amortissement moindre dans la structure des coûts) et de faire passer le processus de sept (7) minutes (420 secondes) à 45 secondes soit une économie de temps de plus de 90 % améliorant la productivité du travail de l'équipe. Ce qu'on qualifie d'équipes auto-dirigées;
d- La quatrième action, la chambre de commerce intensifierait les courants d'échange à travers différentes expériences entre les régions du pays et l'extérieur et l'élaboration de tableaux de prospectifs régionaux, horizon 2021/2030.

La mise à la disposition des futurs investisseurs de toutes les commodités nécessaires ainsi que des prestations de services divers (réseau commercial, loisirs) est fondamentale. Cette symbiose entre ces différentes structures doit aboutir à des analyses prospectives, à un tableau de bord d'orientation des futures activités de la région, afin de faciliter la venue des investisseurs.

Réformes et culture participative : pour un nouveau contrat social

Toute cette organisation doit reposer sur la maîtrise du système d'information en temps réel, sans laquelle aucune prévision n'est possible, assistant actuellement à des déclarations contradictoires de ministère à ministère, le renseignement étant la base de toute action, nécessitant une structure indépendance du gouvernement à l'image de ce qui se passe dans les pays développés. Pour des raisons de sécurité nationale, la situation socio économique préoccupante implique une nouvelle gouvernance et un sursaut national où après les élections législatives du 12 juin 2021, l'important pour l'avenir de l'Algérie est le redressement économique et social existant un lien dialectique entre sécurité et développement. Car nous avons deux options : soit satisfaire les appétits partisans par une redistribution passive de la rente avec la création de 40 ministères sans efficacité réelle, ou privilégier l'efficacité gouvernementale, condition d'un développement durable.

Ce dernier repose sur le travail et l'intelligence afin de redonner une lueur d'espoir, surtout à une jeunesse désabusée en conciliant l'efficacité économique et la justice sociale dans un univers concurrentiel où toute Nation qui n'avance pas recule.

(A suivre)
A.M

Accès aux innovations thérapeutiques contre le cancer

L'Algérie est «à la traîne»

L'Algérie est «à la traîne» en matière d'accès aux innovations thérapeutiques dans la prise en charge du cancer, a déploré samedi le Dr, Ahcene Zenhati, chercheur en économie de santé.

«Seules 42% des thérapies ciblées et immunothérapies sont disponibles en Algérie», a-t-il affirmé dans son intervention par visioconférence lors du 4ème sommet de l'enco-hématologie, organisé à Alger par les laboratoires Roche. Selon ce chercheur, parmi les 16 innovations thérapeutiques dans la prise en charge du cancer du sein, seules 8 sont enregistrées en Algérie dont 4 seulement sont disponibles.

Parmi les 19 thérapies dédiés au cancer du poumon, a-t-il poursuivi, seules 7 innovations thérapeutiques sont enregistrées en Algérie et seulement 3 sont disponibles. Pour le Dr Zenhati, c'est les délais d'enregistrement, la négociation des prix de l'achat par appel d'offres qui retardent l'accès aux traitements innovants. Il a soutenu, à ce titre, que «dans la région MENA, l'Algérie a le plus long délai dans le lancement des produits innovants». «Dans le cas du cancer du sein, les pertes liées aux arrêts de travail sont estimées à 3,45 millions de dollars, alors que les pertes dans le cas du cancer du poumon s'élèvent à 1,31 million de dollars», a-t-il précisé.

Toutefois, il a soutenu que «les coûts du cancer sont beaucoup plus importants que les chiffres avancés». Pour accélérer l'accès à l'innovation en Algérie, Ahcen Zenhati a plaidé pour l'adoption d'un processus d'enregistrement accéléré qui s'accompagnerait de dé-



cision de financement et d'approvisionnement rapides à travers les canaux officiels de l'Etat ou les canaux privés. «Il s'agit de mettre en place un système d'enregistrement accéléré pour les thérapies innovantes, internationalement reconnues et déjà enregistrées par les agences de médicament américaine ou européenne», a-t-il préconisé. Pour assurer une meilleure prise en charge du cancer en Algérie, ce chercheur a plaidé pour l'optimisation de l'utilisation du fonds de lutte contre le cancer en facilitant ses conditions d'exploitation, regrettant que les res-

sources de ce fonds n'aient été utilisées qu'à hauteur de 4% annuellement.

Ce spécialiste de l'économie de santé a suggéré aussi de débloquer le financement de thérapies innovantes à travers la promulgation d'une loi contribuant à la prise en charge des patients dans le secteur privé, et d'encourager la population algérienne à recourir à des assurances complémentaires privées pouvant couvrir la prise en charge du cancer. La prise en charge du cancer en Algérie nécessite, par ailleurs, de «rendre accessible les données de la

Caisse nationale des assurés sociaux» pour pouvoir réaliser des études et «évaluer les pertes de production de la population active atteinte de ces cancers», a-t-il préconisé.

Ce chercheur a souligné, à la fin, la nécessité d'assurer un accès précoce des patients à des traitements innovants pour les cancers du sein et du poumon, regrettant que «les taux d'incidence du cancer du sein et le taux de mortalité du cancer du poumon en Algérie, soient les plus élevés de la région MENA».

R.R

Oran

Sortie de 5 promotions à l'Ecole supérieure de l'administration militaire

Le directeur central de l'intendance au ministère de la Défense nationale (MDN), le général Bouseldja Hadj, a présidé, dimanche à Oran, la cérémonie de sortie de cinq promotions au titre de l'année scolaire 2020-2021 à l'Ecole supérieure de l'administration militaire «moudjahid feu Hadj Moussa Akhamokh», relevant de la 2e Région militaire. Les promotions sortantes baptisées du nom du chahid Korichi Ibrahim, dit Abdelhak, sont la première promotion des cours de commandement et d'état-major, de la 73e promotion des cours de perfectionnement des officiers, de la 10e promotion des cours de spécialité en administration militaire, de la 18e promotion de la session de formation spéciale et de la 11e promotion des élèves officiers d'active de licence

LMD. La cérémonie de sortie, à laquelle ont assisté des officiers supérieurs et des membres de la famille du chahid, a débuté par l'inspection des formations diplômées par le directeur central de l'intendance au MDN, le général Bouseldja Hadj.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le commandant de l'Ecole supérieure de l'administration militaire, le général Gharbi Ahmed a évoqué les grands axes de la formation militaire et pratique dispensée aux élèves et stagiaires par des instructeurs spécialisés et enseignants compétents leur permettant d'assumer leurs nobles missions avec professionnalisme, les appelant à ne ménager aucun effort dans la défense de la souveraineté, de la sécurité et de la stabilité du pays. Il a rappelé

l'intérêt accordé par le Haut Commandement de l'ANP au secteur de la formation, saluant la discipline et la persévérance des stagiaires des pays frères et amis. Après la prestation du serment par les diplômés et la remise des grades aux majors de promotions, le général Bouseldja Hadj a donné son aval pour que cette promotion soit baptisée du nom du chahid Korichi Ibrahim, dit Abdelhak. La cérémonie a été ponctuée par des parades militaires des diplômés. Le Directeur central de l'intendance au ministère de la Défense nationale, accompagné du Commandant de l'école, a honoré la famille du chahid Korichi Ibrahim, dit Abdelhak.

Né en 1926 à Aïn Fekan (W. Masacara), Korichi Ibrahim dit «Abdelhak» a rejoint en 1956 l'Armée de libération

nationale (ALN) où il était responsable des liaisons. Egalement responsable des missions secrètes, il a encouragé plusieurs habitants de sa région à rejoindre la guerre de libération, à l'instar de Ferkouk Fateh, Hadji Djilali, Adda Aïssa et Midoune Abdelkader.

Korichi Ibrahim a été emprisonné plusieurs fois par les autorités coloniales entre 1959 et 1960. Après sa sortie de prison, il a intensifié son action entre les régions de Sig et d'El Merdja dans la wilaya de Saïda où il procédait à la répartition des armes et des provisions aux soldats. Korichi Ibrahim dit «Abdelhak» est tombé au champ d'honneur le 19 mars 1962 dans une embuscade aux environs de la commune de Sig.

R.R

Tamanrasset

800 cas d'atteinte aux droits de l'enfant depuis le début 2021

Pas moins de 800 cas d'atteinte aux droits de l'enfant ont été signalés depuis le début de cette année à travers le pays, a affirmé lundi à Tamanrasset la déléguée nationale à la promotion et la protection de l'enfance, Meriem Cherfi.

S'exprimant en ouverture d'une journée sur «les mécanismes de la protection de l'enfance», Mme Cherfi a fait état de 800 signalements de cas d'atteinte aux droits de l'enfant depuis le début de l'année en Algérie, des cas liés notamment aux phénomènes de maltraitance, d'exploitation d'enfants dans la mendicité, d'agression, ou du travail de mineurs dans des activités économiques. Accompagnée du responsable du bureau de l'UNICEF en Algérie, Isselmou Boukhari, la déléguée nationale à la promotion et la protection de l'enfance s'est aussi félicitée de l'impact du numéro vert «11-11» pour alerter sur les violations des droits de l'enfant, un des mécanismes de protection sociale en Algérie. «L'Algérie a réalisé de grands pas en termes de protection de l'enfance à la faveur d'une batterie de dispositions et de lois promulguées et de conventions internationales signées», a-t-elle souligné dans ce contexte. Le responsable du bureau de l'UNICEF en Algérie, Isselmou Boukhari, a indiqué, de son côté, que la loi promulguée en 2015 par



les pouvoirs publics algériens concernant la protection de l'enfance est une loi «complète» et que la mise en place d'un organe national de protection et de promotion de l'enfance, œuvrant en coordination avec les différents acteurs, est de «grande importance». Et d'ajouter : «les défis rencontrés sont cependant inhérents à l'application des lois, en sus de la recrudescence du phénomène de la violence qu'il appartient de dis-

suader». Dans son intervention liée aux mécanismes réglementaires pour la protection de l'enfance en Algérie, Rachid Boudemagh de l'université de Tamanrasset, a relevé que les lois de protection de l'enfance ont fait l'objet d'amendements pour les mettre au diapason de la diversité des menaces pesant sur la santé de l'enfant, notamment les modifications ayant touché le code pénal pour corriger certaines lacunes ayant trait aux cas de vio-

lation des droits de l'enfant. Il a mis l'accent aussi sur la nécessité d'intensifier les campagnes de sensibilisation et d'impliquer les médias en tant que partenaire essentiel pour promouvoir et mettre en exergue les mécanismes de protection de l'enfant. Cette journée d'études s'est tenue à l'Université Hadj Moussa Ag-Akhamoukh, en présence d'un panel de spécialistes et d'universitaires.

R.R

Grand Alger

Une consommation irrationnelle réduit l'efficacité du programme d'AEP

L'efficacité d'application du programme d'urgence mis en place en matière d'alimentation en eau potable à Alger et ses environs est réduite par une consommation irrationnelle de cette ressource, constatée les deux premiers jours de ce programme entrée en vigueur samedi, a indiqué lundi le directeur des ressources en eau (DRE) de la wilaya d'Alger, Kamel Boukricha. Dans une déclaration à l'APS, le DRE d'Alger a regretté le fait qu'une bonne partie des citoyens s'est orientée à «monopoliser l'eau» à travers un stockage excessif. «Au vu de l'utilisation irrationnelle de l'eau dont fait preuve certains citoyens, même toute l'eau du monde ne suffirait pas à contenter la demande», a-t-il argué. M. Boukricha a lié le problème du faible débit de l'eau dont se plaignent les citoyens habitant dans certaines localités de la capitale (Bachdjara, Birkhadem, Bab Ezzouar, Bordj El Kiffan, Ain Naadja...), au fait que les locataires des étages inférieurs des immeubles ne ferment pas leurs robinets durant toute la plage horaire qui est réservée à leur quartier. A propos de la plage horaire d'AEP, il a estimé que le wali d'Alger, Youcef Chorfa, a été «très clair dans ses déclarations par rapport au nouveau programme de distribution d'eau potable dans la capitale et ses en-



virons». «Le wali n'a jamais dit que le citoyen aurait de l'eau de 6h du matin jusqu'à 18h mais plutôt entre 6h et 18h, ce qui change tout», a-t-il tenu à expliquer. Ce qui signifie, selon lui, que certains habitants auront de l'eau pendant six heures, d'autres pendant sept heures alors que pour une partie de la population l'eau ne coulera plus dans leur robinet au bout de deux heures. Ainsi, les habitants des appartements situés au rez-de-chaussée

d'un immeuble auront de l'eau dans leurs robinets plus tôt que ceux qui sont au 5e ou 10e étage. Plus on habite près du château d'eau, plus on est alimenté rapidement. S'exprimant sur l'absence de l'eau dans les robinets des habitants de Ain Benian (Ouest de la capitale) depuis plusieurs jours, M. Boukricha a justifié cela par «un problème technique qui est en phase de résolution», évoquant «des bouchons d'air dans les canalisations qui

sont à l'origine de ce problème». Il a fait savoir, en outre, que l'apport des 3 stations de dessalement qui devraient entrer en production dans les mois prochains (entre juillet et août, selon le ministère des Ressources en eau) ne suffirait pas, avec le niveau de consommation actuel, à couvrir le déficit dont souffre la région d'Alger et ses environs, estimé, selon lui, à 475.000 m3/jour.

R.R

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.40 Petits plats en équilibre
20.55 Esprits criminels
21.05 Quiz
22.00 Quiz



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
19.20 N'oublie pas les paroles
20.00 Journal
20.35 Météo 2
20.40 Basique, l'essentiel de la musique
21.05 Examen de conscience
22.40 L'amie prodigieuse



09.50 Desperate Housewives
10.15 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Incroyables transformations
18.45 Le journal
20.50 Italie / Suisse
21.05 La soirée extraordinaire
23.15 Mylène Farmer : Live 2019



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex

14.25 Rex

15.05 Le Renard

20.20 Plus belle la vie

20.50 Tout le sport

20.55 Ma maison de A à Z

21.05 Faut pas rêver

23.00 Météo

23.05 Elections régionales françaises



09.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



L'after
15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Enquêtes criminelles
23.10 Enquêtes criminelles



19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 Raoul Taburin a un secret
21.59 The Head
22.52 Mes jours de gloire
23.34 American Horror Story



18.25 Voir le jour
18.58 Dheepan
20.50 Le lion
22.22 Convoi exceptionnel



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.05 Influenceurs : une vie de rêve à Dubaï
23.00 Loft Story, 20 ans après !
23.35 Balance ton post !



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.40 La p'tite librairie
22.05 Fort Boyard
23.10 Fort Boyard



17.38 Tête de Turc
19.09 Forces spéciales
19.56 Pars vite et reviens tard
20.50 Savage
22.38 Leaving Afghanistan



19.45 Arte Journal
20.55 Le petit lieutenant
22.50 Parents de tueurs
23.45 La chambre verte



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.15 Le doudou
22.50 Les visiteurs en Amérique
23.00 Amy Winehouse, 10 ans déjà



19.15 Formule E : Championnat du monde
20.15 Cyclisme : Adriatica Ionica Race
21.45 Paris_Camembert (210 km)
22.15 Cali chez vous
22.45 Jeux olympiques
22.55 Tennis : Tournoi ATP de Halle

Sélection



Ciné Frisson - 20.50

Savage

Thriller de Siwei Cui

→ A la frontière entre la Chine et la Corée du Nord, l'inspecteur Kanghao peine à se remettre de la mort de son coéquipier survenue un an plus tôt dans l'attaque d'un fourgon rempli d'or. : quitter les contreforts du mont Paektu, théâtre de ces événements tragiques, et retrouver Pékin.

Ciné Frisson - 22.38

Leaving Afghanistan

Film de guerre de Pavel Lounguine

→ En 1988, les troupes soviétiques sont sur le point de se retirer d'Afghanistan après un conflit qui a fait de nombreuses victimes.



Ciné Premier - 20.50

Le lion

Comédie de Ludovic Colbeau-Justin

→ Gros mytho ou super agent secret? Face à l'enlèvement de sa compagne, le docteur Tardi opte pour la seconde hypothèse et fait évader son patient Léo Milan de l'hôpital psychiatrique où il est à l'isolement.

**GALERIE D'ART
«AMENDYL»**

**UNE EXPO EN FAVEUR DES
MALADES D'ALZHEIMER**

Une exposition collective d'art plastique est organisée à la galerie d'art «Amendyl» à Alger au profit de l'Association nationale d'aide aux malades d'Alzheimer et à leurs familles «Wenesni». Signées par les plasticiens Ababsa Djamilia, Achab Ouiza, Benaoudia Meliza, Sadat Cherfaoui Narimane, Haffaf Hamrene Nadya, Melouk Soraya et Mekedem Abdalkader, cette exposition qui se poursuivra jusqu'au 10 juillet comprend une vingtaine de toiles représentant divers courants artistiques avec en filigrane le patrimoine et la nature. Cette initiative, première du genre, vise à mettre en avant l'adhésion de l'artiste plasticien à la solidarité sociétale et sa contribution à tout ce qui touche aux franges fragiles de la société, notamment les personnes souffrant d'Alzheimer et leurs familles, a indiqué le propriétaire de cette galerie d'art, créée il y a une année. Les ventes de cette exposition seront versées à l'Association «Wenesni» créée en 2016 pour l'aide aux malades d'Alzheimer et l'information et l'orientation de leurs familles.

R.C.

Revue «Confluences Méditerranée»

La place du bandit pendant la colonisation analysée

Le banditisme dans le monde rural, pendant la colonisation française, est «lié à des phases de déstructuration ou de crise de la société paysanne», estime, dans un article publié dans la revue «Confluences Méditerranée», l'universitaire Mohammed Yefsah qui explique que la figure du bandit combine la dénonciation de l'injustice et l'illégitimité du conquérant.

Publié dans le dernier numéro de cette revue trimestrielle française sous le titre «Banditisme et colonialisme en Algérie: la légende d'Arezki L'Bachir», l'article propose d'analyser la place du bandit dans l'imaginaire populaire à travers le cas d'Arezki L'Bachir qui a défrayé la chronique en Kabylie à la fin du XIX^e siècle et qui reste encore ancré dans la mémoire orale.

Pour ce maître de conférences de l'université d'Oran, l'Algérie a connu sous la colonisation française une prolifération du banditisme et l'apparition de figures importantes de ce phénomène qui ont alimenté l'imaginaire populaire avec de nombreux chants anonymes consacrés à des «bandits d'honneur». Il évoque également le parcours de Arezki Lbachir qui fait, selon lui, l'objet d'incertitudes et d'interprétations divergentes par les agents rapporteurs : chants populaires, journalistes, rapports de Justice et de l'administration coloniale



française. Il estime que les récits biographiques ne sont pas fondamentaux dans la représentation du bandit, souvent mythifié. L'universitaire s'intéresse dans son article à la genèse du banditisme qui peut devenir un phénomène de masse lorsque des sociétés sans classes résistent à l'essor ou à l'imposition de divisions de classes, mais aussi lorsque des sociétés rurales traditionnelles (...) résistent à l'expansion d'autres sociétés de classes. Le banditisme apparaît aussi, d'une manière intense, dans

les phases de famine, la colonisation ayant combiné des périodes de bouleversement social et de famine. La légende de Arezki L'Bachir a surgi, selon l'auteur, dans «un pays en pleine mutation», il affirme également que ce personnage n'est pas un bandit d'honneur, mais plutôt un bandit social, même si la frontière entre les deux reste très fine en période de colonisation. Pour analyser ce phénomène, Mohammed Yefsah revient sur Arezki L'Bachir, issu d'une riche famille de paysans qui devient

pauvre et va connaître la misère avec la conquête française de sa région en 1857 suite à la défaite, dans la bataille d'Icherriden, de la résistance sous la bannière de Lalla Fatma N'Soumer. Sa famille s'allie plus tard, en 1871, au grand soulèvement dirigé par Cheikh El Mokrani qui a pu fédérer de puissantes tribus pour s'attaquer à l'armée française à Bordj Bou-Arréridj en Kabylie. Arezki L'Bachir a grandi dans le dénuement, traumatisé à l'adolescence par la pendaison de son père qui a participé à la thawra de 1871. Les contextes politique et économique de son époque sont marqués par l'expropriation des terres, l'adoption du Code de l'indigénat, l'interdiction du droit coutumier en Kabylie et la répression qui bouleversent la société de la région et de toute l'Algérie. Abordant la représentation du bandit, l'universitaire estime que les faits et méfaits des bandits sont amplifiés par la rumeur et dans l'imaginaire populaire, Arezki, le «Kébir du Sébaou» pour la population est aux yeux de la majorité de la société paysanne le «justicier, craint et respecté». Il est aussi «le héros qui sait rendre justice, qui résiste à l'autorité, qui sauvegarde le code d'honneur coutumier».

Arezki L'Bachir, Bouziane El-Kalai (1838-1876) dans l'Oranie, comme plus tard Messaoud Benzelmelmat (1894-1921) dans les Aurès, Ahmed Oumeri (1911-1947) en Kabylie, auront tous des chants populaires à leurs gloires et une place dans la mémoire collective, conclut l'universitaire.

R.C.

21^e Festival culturel européen à Alger

La Hongrie et Malte à l'honneur



La Hongrie et Malte, deux pays du Centre et du Sud de l'Europe, ont été célébrés, dimanche soir à Alger, à travers les prestations époustouflantes de la cantatrice arabo-andalouse Zakia Kara Terki et du groupe chaoui «Iwel», dans le cadre du 21^e Festival culturel européen, ouvert le 24 juin dernier. Accueillie au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA), après une année d'interruption pour des raisons de sécurité sanitaire, le Festival culturel européen se présente dans sa 21^e édition, comme une opportunité permettant au public de renouer avec les spectacles dans un élan mesuré qui impose le strict respect des mesures de prévention contre la propagation de la Covid-19. Zakia Kara Terki, une des divas de la chanson arabo-andalouse accueillie par le public avec des youyous nour-

ris qui fusaient dans toute la salle Mustapha-Kateb, est entrée après l'interprétation d'un instrumental folklorique du terroir hongrois par les six musiciens de son orchestre. Déroulant un programme d'une dizaine de pièces entre inqilabet, et hawzis, judicieusement conçues, dans des variations modales et rythmiques très appréciées par l'assistance, la cantatrice a entonné, entre autres pièces, «Ya racha el fetten» et «Ya dow aayani» (Zidane), ou encore «Hanina» et «Kouliftou bi badri» (Sika), pour finir dans des atmosphères festives, avec «Ya rayeh» du regretté Dahmane El Harrachi (1926-1980). À l'issue de la représentation, Zakia Kara Terki et son orchestre ont célébré de nouveau la Hongrie, interprétant, «Danse No 5», du compositeur hongrois Johannes Brahms (1833-1897), en version tradition-

nelle andalouse, caractérisée par l'orchestration à l'unisson. La musique traditionnelle hongroise présente beaucoup de similitudes avec le patrimoine ancestral de plusieurs pays, dont l'Algérie qui a reçu la visite en 1913 du grand musicien et compositeur, Béla Bartok (1881-1945) dans la ville de Biskra, où il est resté près de cinq ans, collectionnant plusieurs chants folkloriques locaux qu'il a enregistrés. Le 105^e anniversaire du passage de ce grand compositeur dans la capitale des Zibans a été célébré en décembre 2018. Présent pour la première fois au Festival culturel européen, Malte, pays insulaire de l'Europe du Sud, a choisi pour «le chanter» le couple d'interprètes chaouis, Fayçal et Nisrine Achoura du groupe «Iwal» (espoir infini, en Chaoui), soutenu par six instrumentistes, époustouflants de maîtrise et de technique et deux belles voix féminines en tenues traditionnelles. Dans une prestation pleine d'«amour et de générosité», Fayçal, à la guitare acoustique et sa femme Nisrine à l'harmonica, ont interprété une dizaine de titres, entre compositions et reprises, dans un mélange des genres réussi qui observe «une authenticité dans ses contenus et une ouverture vers la modernité dans ses formes» a tenu à préciser le couple d'artistes. Dans un spectacle plein, où se mêlent harmonieusement, musique, danse, narration et théâtre, Fayçal et Nisrine ont interprété,

entre autres pièces, «Hamghart» (la vieille) «Bouzehtala min», «Blouse chaoui», «Zizi», «Fusion Rahbi (un des plus anciens rythmes chaouis)/Rock», ou «Lament», une chanson interprétée en maltais, une langue faite, selon Fayçal, d'un «mélange d'Arabe dialectal maghrébin et d'Italien». Le public qui a longtemps applaudi les artistes, a savouré tous les moments du concert dans la délectation. Dans la solennité du moment et sur un texte plein de lyrisme du conteur à la Kora Fayçal Belattar, soutenu par Linda Ludmila Slaim au qanun, Malte, «Cité du silence, où se réunissent les symboles de la Méditerranée» a ouvert son livre au public. Originaires de Tkout et de la grande région des Aurès, Fayçal et Nisrine Achoura ont fondé le groupe Iwal en 2014. Ayant beaucoup travaillé avec Messaoud Nedjahi, Markounda et d'autres compositeurs Iwal s'est mis à créer ses propres titres. Fayçal et Nisrine ont révélé la sortie prochaine du premier album d'Iwal qui contiendra 16 titres, et sera intitulé «Hameghart». Le 21^e Festival Culturel européen se poursuit au TNA jusqu'au 2 juillet prochain, sous le slogan «L'Algérie chante l'Europe». Il est animé par une pléiade de chanteurs et ensembles musicaux algériens, dont Salim Dada et sa compagnie et le groupe «Alg-río et Hind» qui chanteront lundi soir, l'Italie et le Portugal.

R.C.

Ligue 1 (27^e journée) Le MCA revient de loin et bat l'ESS

→ Le MC Alger s'est imposé lundi face au leader l'ES Sétif (3-2), au stade olympique 5-Juillet, en match décalé de la 27^e journée du championnat de Ligue 1 de football.

Les visiteurs ont mené au score grâce à un doublé de Mohamed Amine Amoura (17^e, 27 pts). Le MCA a réussi à renverser son adversaire en deuxième période. Le club algérois a réduit le score d'abord par l'entremise de Nabil Lamara (38^e), avant d'égaliser en seconde période grâce au capitaine Abderrahmane Hachoud (68^e).

Le MCA qui se devait de réagir après son revers concédé à Oran face au MCO (2-1), a réussi à arracher la victoire en fin de match, par l'intermédiaire de sa nouvelle recrue hivernale le Ghanéen Joseph Esso (87^e).

A la faveur de cette victoire, le «Doyen» se hisse à la 5^e place au classement avec 45 points, alors que l'Entente reste leader avec 56 unités, à six longueurs de ses poursuivants directs : le CR Belouizdad et la JS Saoura. Le Chabab compte un match en moins à disputer à domicile face à la JS Kabylie.

Dans les autres matchs de cette journée, disputés samedi et dimanche, le CRB, auteur d'une large victoire en déplacement face au MC Oran (3-0), a



■ Le MCA a réussi à renverser son adversaire en deuxième période.

(Photo : D. R.)

rejoint la JSS à la deuxième place au classement.

A noter également la révolte des malclassés. Ainsi, les deux relégués : l'USM Bel-Abbès et le CABB Arreridj, se sont imposés respectivement devant l'US Biskra et l'ASO Chlef, sur le même score (1-0), de quoi leur permettre de poursuivre leur mission de sauvetage en toute sérénité.

La rencontre JS Kabylie - WA Tlemcen est reportée à une date ultérieure, en raison de l'engagement des «Canaris» dimanche soir en demi-finale (retour) de la Coupe de la Confédération, face aux Camerounais de Coton Sport (3-0), qui leur a permis de valider le billet pour la finale, prévue le samedi 10 juillet prochain face aux Marocains du Raja Casablanca, au stade Cotonou (Bénin).

La 28^e journée du championnat se jouera dans son intégralité jeudi pro-

chain, et sera marquée par trois derbys : un à l'Est : ES Sétif - CS Constantine, et deux à l'Ouest : WA Tlemcen - USM Bel-Abbès et ASO Chlef - MC Oran.

Résultats :

MCA - ESS 3-2

Déjà joués (dimanche, 27 juin) :

CSC - JSMS 4-0
NAHD - JSS 1-1
RCR - USMA 2-4
PAC - NCM 1-1
MCO - CRB 0-3
Déjà joués (Samedi, 26 juin) :
CABBA - ASO 1-0
USMBA - USB 1-0
OM - ASAM 1-0

Reporté :

JSK - WAT

Classement :	Pts	J
1. ES Sétif	56	27
2. CR Belouizdad	50	26
–. JS Saoura	50	27
4. MC Oran	47	27
R. S. 5. MC Alger	45	27
6. CS Constantine	43	27
7. USM Alger	42	26
–. JS Kabylie	42	24
9. O. Médéa	41	27
10. Paradou AC	35	27
11. AS Ain M'Ilila	31	27
–. US Biskra	31	27
13. ASO Chlef	28	27
–. NC Magra	28	27
15. WA Tlemcen	27	26
16. NA Hussein-Dey	26	27
–. RC Relizane	26	27
18. USM Bel-Abbès	24	27
19. CABB Arreridj	20	27
20. JSM Skikda	17	27

EN DEUX MOTS

Judo :
Sonia Asselah officiellement qualifiée aux JO
La judokate algérienne Sonia Asselah (+78 kg) s'est qualifiée aux prochains Jeux olympiques d'été, prévus du 23 juillet au 8 août à Tokyo (Japon), a annoncé lundi la Fédération algérienne de la discipline (FAJ). Médaillée d'argent lors des derniers championnats d'Afrique disputés en mai dernier à Dakar (Sénégal), Asselah est qualifiée aux JO de Tokyo, grâce à son classement dans le top 18 du ranking olympique de la catégorie (+78 kg), précise la même source. Asselah est la deuxième représentante du judo algérien aux Jeux olympiques, après la qualification de Fethi Nourine (-73 kg). Outre le judo, l'Algérie sera représentée dans 13 autres disciplines aux Jeux olympiques de Tokyo. Il s'agit de : athlétisme (6), boxe (8 qualifiés), lutte associée (8), escrime (4), aviron (2), canoë (1), cyclisme (2), natation (2), voile (2), tir sportif (1), haltérophilie (1), karaté (1) et tennis de table (1).

RC Relizane

Divorce consommé avec Cherif El Ouezzani qui va saisir la CNRL

→ L'entraîneur Si Tahar Cherif El Ouezzani et les membres de son staff technique ont quitté définitivement le RC Relizane et comptent entamer «les procédures légales» pour qu'ils soient «rétablis dans leurs droits», a-t-on appris lundi des concernés.

Cherif El Ouezzani et ses deux adjoints à la barre technique du

«Rapid», en poste depuis l'intersaison, ne sont pas revenus à Relizane depuis la fin du match de Biskra. Ils ont également boudé la rencontre de dimanche, perdue à domicile face à l'USM Alger (4-2), actant par là-même leur départ, a indiqué à l'APS, Sebah Benyagoub, le premier assistant de l'ancien international algérien. «Cherif El Ouezzani et nous, ses

adjoints, avons déjà adressé un préavis de démission accompagné d'une mise en demeure concernant le retard accusé dans la régularisation de notre situation financière au président du club, il y a de cela un mois. Mais depuis, aucune suite n'a été donnée à notre action», a-t-il déclaré.

Outre l'aspect financier, le désormais ex-staff technique de la formation de l'Ouest du pays n'a pas apprécié les «écarts disciplinaires de certains joueurs, face auxquels la direction du club n'a pas réagi», s'est

encore plaint l'ancien milieu de terrain du MC Oran.

Le trio Cherif El Ouezzani-Sebbah-Bouabdellah engagera «dans les prochains jours» une procédure judiciaire auprès de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) pour réclamer les arriérés de salaires de «cinq mois et demi», a fait savoir Sebbah. Après sa défaite face à l'USMA pour le compte de la 27^e journée, le RCR, qui a retrouvé cette saison l'élite, est devenu premier potentiel relégué en glissant à la 17^e place avec 26 points. ■

FAC

L'assemblée extraordinaire le 3 juillet à Ain Témouchent

→ La Fédération algérienne de cyclisme (FAC) a annoncé lundi la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (AGEx), le 3 juillet prochain à Ain Témouchent (Ouest), pour l'élection de trois nouveaux membres au sein de son bureau exécutif, en remplacement des trois membres démissionnaires.

«Cette AGEx se tiendra le samedi 3 juillet, à partir de 15h, à la salle de conférences de l'OPOW d'Ain Témouchent, en marge des championnats nationaux sur route, prévus du 1^{er} au 5-Juillet dans cette wilaya», a précisé l'instance fédérale sur son site officiel.

La Commission de candidatures avait validé en date du 24 mai dernier six candidatures en prévision de cette AGEx, qui devait se tenir quatre jours plus

tard, avant d'être finalement reportée à une date ultérieure. Conformément au décret n°21-60 du 28 février 2021, relatif au non cumul entre la responsabilité exécutive et électorale et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et d'animation sportives, trois membres du nouveau bureau fédéral avaient présenté leur démission et la FAC se devait donc de les remplacer.

Les six candidats à briguer ces trois postes au sein du BF sont : Asma Bouchoucha (Ligue de Constantine), Youcef Chabou (Ligue de Jijel), Sofiane Medjoudoub (Ligue d'Oran), Mokhtar Ferketou (Ligue de Saïda), Larbi Benouda (Ligue d'El Bayadh) et Madjid Hamza (président de la section cyclisme au sein du NR Dély Ibrahim). ■

Inter-régions (match barrage) Le GC Mascara accède en Ligue 2

→ Le GC Mascara a validé son billet d'accès en ligue 2 de football grâce à sa victoire contre le WA Mostaganem (1-0), mi-temps (0-0) en match barrage disputé lundi au stade Ahmed-Zabana (Oran) pour le compte du groupe Ouest.

L'unique but de la rencontre a été inscrit par Saad Tedjar (67^e) pour GC Mascara. Le GC Mascara, ancien champion d'Algérie dans les années 1980, est désormais le quatrième club qui accède en Ligue 2 après la JS Bordj Ménaïel (Centre-Est) et l'IRB Ouargla (Sud-Est) et Hamra Annaba (Est), vainqueurs respectifs de la JSD Jijel (0-0, 4-2 aux t.a.b) de l'US Souf (1-0) et de l'US Tébessa (1-0).

Résultats des barrages du championnat inter-régions :

Groupe Centre-Est :
JS Bordj Ménaïel - JSD Jijel 0-0 (JSBM aux t.a.b :4-2)

Groupe Sud-Est :
US Souf - IRB Ouargla 0-1

Groupe Est :
Hamra Annaba - US Tébessa 1-0

Groupe Ouest :
GC Mascara - WA Mostaganem 1-0

Reste à jouer :

Groupe Sud-Ouest
Mercredi 30 juin :
OPOW Djilali-Bounaâma (Boumerdès) : MC El Bayadh - NRB Fenouhghil (16h) ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44 / 6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**.
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Inter-régions

Le GC Mascara accède en Ligue 2

le match à suivre

Ligue 1

Le MCA revient de loin et bat l'ESS

football

RC Relizane

Divorce consommé avec Cherif El Ouezzani qui va saisir la CNRL

Parlez-moi football

→ Depuis sa codification en Angleterre au milieu du XIX^e siècle (Cambridge rules en 1848, fédération anglaise en 1863), le football est devenu le sport le plus pratiqué et le plus médiatisé au monde (J.-P. Augustin).

La Fédération internationale de football association (FIFA) est un acteur international puissant : elle comptait 221 associations membres en 2018, soit plus que de pays à l'ONU (194). Avec l'Euro-2021, la Coupe arabe et les autres championnats organisés de par le monde, le football nous ensorcelle.

Football, le sport populaire

Tout au long de son histoire, le football, sport populaire, a compté un grand nombre de joueurs d'exception venant de tous les pays du monde. Ainsi, chaque année, plusieurs titres sont décernés aux meilleurs joueurs, comme le Joueur FIFA de l'année, le Ballon d'or France Football, créé en 1956, le Ballon d'or africain ou encore le Meilleur joueur sud-américain de l'année. Le football est aussi un objet d'étude important des sciences sociales. Comme les autres sports, il intéresse les historiens, les sociologues, ou les anthropologues, pour son rôle important et ancien dans de nombreuses régions du monde, au même titre que d'autres manifestations culturelles.

Pakistan producteur de ballons ?

Il faut savoir que 57 millions de ballons de foot sont produits chaque année dans le monde non seulement mais aussi 70% de la production des ballons de foot au Pakistan, 60 millions sont produits lors de la Coupe du monde. La plupart de ces ballons sont fabriqués à Sialkot au Pakistan, qui est devenue la capitale du ballon de foot. Aujourd'hui, un ballon produit au Pakistan



■ Actuellement, c'est l'Euro-2020 qui fait vendre.

(Photo : D. R.)

coûte 50 centimes d'euro par ballon.

Le football a bien ses secrets

Voici la preuve par 4 : en Algérie, il y a les titres qui entraînent des millions de supporters, ce qu'il va falloir suivre et souvent à ne pas intérêt à rater. Arrive en seconde position, les matchs du championnat allemand en l'occurrence Bundesliga, Bundesliga 2 et la Coupe d'Allemagne. Juste derrière elle, l'Angleterre avec sa Premier League, son Championship et sa FA Cup. Les autres nations jouaient leur championnat en l'occurrence la Belgique, le Brésil, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Espagne et l'Europe, un continent qui reste caractérisé par des compétitions toutes aussi importantes les unes que les autres. A commencer par l'Euro-2020, l'Euro-Espoirs 2021, la Ligue des champions, l'Europa Ligue, l'UEFA Nations League. Le pavillon français reste marqué par, outre ses Ligues 1 et 2 et nationale, la Coupe de France et le trophée des champions. La Grèce, la Guinée, l'Italie et le Maroc qui ont eux aussi leur calendrier de coupes ne font surtout pas défaut au contraire, elles drainent un nombre important de suppor-

ters. Le football s'accapare du monde, devient l'outil incontournable pour des milliards de fans. Il reste la vraie université du football, chaque nation amène son savoir-faire, et son expérience, la concurrence devient ou plutôt est devenue féroce. Le football ne change pas de couleur mais plutôt fait changer de comportement non seulement aux joueurs mais aussi à tous ceux qui sont derrière sa gestion. L'arbitrage suscite des réactions souvent violentes lorsqu'il est remarqué que les mêmes lois ne sont pas respectées par les hommes en noir. La différence est de taille. Il y a ceux qui laissent le football s'exprimer, contrairement à ceux qui ne comprennent rien au football, l'étouffent sur le terrain en évitant tout spectacle possible. Le football est le fleuve par excellence où coulent à flot des sommes qu'encaissent des joueurs dont plusieurs ne produisent pas ce qui est attendu d'eux.

Des compétitions internationales, force du football

Le football pousse son monde à se moderniser. Et cette modernité se fait remarquer lors des compétitions à l'image de la Copa

America, qualification Coupe du monde Asie, qualification Coupe du monde Concafc, qualification Coupe du monde Sud Américaine, International Cup, Coupe du monde U20, CAN, Coupe du monde Féminine, Coupe du monde, qualification Coupe du monde Europe, matchs internationaux, matchs amicaux.

On retrouve par ailleurs ce même professionnalisme dans d'autres nations footballistiques comme en Algérie notamment en équipe nationale, la Norvège, les Pays-Bas, Portugal (Algarve) la Cup Russie, le Sénégal, la Suisse, le Maroc, la Tunisie, la Turquie et enfin l'Ukraine. Parlez-moi du football. C'est aussi un peu cette belle leçon de sportivité suisse aux Bleus lesquels ont collectivement volé bien haut que les bleus pour mieux frapper de plein fouet les buts des champions du monde. C'est le football qui prend son temps jusqu'aux tirs aux buts pour trancher après 120' de négociation footballistique.

H. Hichem

A voir

- France 3 : Tour de France (5e étape) à 12h
- Eurosports 2 : Athlétisme - Meeting de Lucerne à 20h

La Der

Euro (1/8^e finale) : L'Espagne qualifiée au bout du suspense, tout comme la Suisse

La sélection espagnole de football a arraché sa qualification aux quarts de finale de l'Euro, en s'imposant devant la Croatie au terme d'un match à suspense décidé en prolongations (5-3) lundi à Copenhague.

Alvaro Morata, décrié pour son manque d'efficacité, et Oyarzabal ont marqué les buts décisifs (100^e, 103^e) qui ont propulsé la Roja en quarts de finale, alors que les deux équipes s'étaient rendues coup pour coup dans le temps réglementaire (3-3). Le portier espagnol Unai Simon s'était rendu coupable d'une grossière erreur d'inattention sur l'ouverture du score, avec un contrôle du pied manqué sur

une passe en retrait qui fera longtemps le délice des bêtisiers (20^e). L'Espagne a ensuite égalisé par Pablo Sarabia (38^e) et croyait avoir pris l'ascendant avec César Azpilicueta (57^e) et Ferran Torres (77^e), mais la Croatie s'est battue jusqu'au bout, arrachant la prolongation grâce à Mislav Orsic (85^e) puis Mario Pasalic (90^e+2) dans une ambiance de feu.

La Suisse sort la France

En soirée, la France, championne du monde en titre, a été éliminée aux tirs aux buts par la Suisse en 1/8 de finale de l'euro 2021 à Bucarest (Hongrie). Le match, intense et indécis sur les 120 mi-

nutes de la rencontre, s'est terminé sur le score de 3-3. Les prolongations n'ont pu départager les deux teams. Les Suisses ont été plus adroits aux tirs aux buts (5-4).

Suisse : Sommer souligne le mental

Héros lors de la séance des tirs au but, le gardien Yann Sommer a souligné le mental des joueurs helvètes « Quel match ! C'était notre chance de passer enfin les huitièmes de finale, car nous ne l'avions jamais fait auparavant. C'est incroyable, nous avons joué avec le cœur et avec du caractère. C'est incroyable. La situation était vraiment difficile pour nous après

le penalty manqué. Je suis vraiment fier de l'équipe, de la façon dont elle est revenue. Nous y avons toujours cru. Même avant le match, nous avons dit que quoi qu'il arrive dans le match, peu importe que nous soyons menés ou que les choses aillent bien, nous jouons jusqu'à la fin, nous n'abandonnons jamais. C'est toujours 'tout est possible'. Nous y croyons. Nous avons dit avant le match que nous sommes un petit pays, mais nous avons beaucoup de qualité et beaucoup d'expérience et nous l'avons montré ce soir ».